

serons ensemble et je me propose de lui enseigner quelque chose; je n'entreprendrai pas de lui donner des renseignements sur toutes les questions, mais au sujet du tarif et des questions financières je pense pouvoir lui apprendre des choses qu'il ne sait pas.

La Commission de Conservation fut créée il y a onze ou douze ans, pour le plus grand bien du Canada. Elle avait à sa tête l'honorable Clifford Sifton qui était, je suis sûr que cette Chambre en conviendra, l'un des organisateurs les plus compétents, sinon le plus compétent qu'ait produit le Canada. Mon honorable ami (l'honorable sir James Lougheed) dit que quatre différents ministères du Gouvernement font le même travail. Mais je dirai ceci à mon honorable ami: que l'on nomme un tribunal impartial et que l'on fasse une enquête; l'on découvrira que la Commission de Conservation a fait pour le bien du Canada plus que tous les autres ministères et plus que les quatre ministères auxquels il a fait allusion ne pourraient faire en cent ans. C'est un cas où il serait juste de nommer une commission et de faire une enquête, car alors la Commission de Conservation ne serait pas abolie, mais conservée. Depuis la démission de sir Clifford Sifton, il y a environ trois ans, j'en suis le président, mais je ne parle pas pour des considérations personnelles. Je me propose de renoncer à cette position au plus tôt, et le Gouvernement le sait. Mais dans l'intérêt de tout le pays, je déplore qu'on veuille faire disparaître cette Commission, et je demande au Gouvernement de faire une enquête sérieuse avant de prendre une décision. La Commission est absolument indépendante du Gouvernement et n'est que nominalement sous la direction de l'un des ministères. Je n'entreprendrai pas d'énumérer tout ce qu'elle a fait, mais par le seul acte d'avoir obligé les chemins de fer à certaines précautions contre le feu, elle a sauvé des centaines de millions de dollars au pays. On fait une grande erreur en abolissant la Commission et j'en suis sincèrement peiné. Je ne suis pas l'un de ceux qui désirent critiquer le Gouvernement, parce qu'il peut croire agir dans l'intérêt général; cependant, je pense qu'en cette circonstance, il se propose de commettre une sérieuse erreur et j'espère qu'il l'évitera.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, j'ai écouté avec le plus grand intérêt mon honorable ami le leader du Gouvernement (l'honorable sir James Lougheed) nous dire que lui et ses collè-

L'hon. M. EDWARDS.

gues considéraient qu'ils avaient reçu du peuple un mandat ne portant aucune restriction et leur permettant de garder le pouvoir jusqu'à l'expiration du terme ordinaire du Parlement, qui est de cinq années. Il base son opinion sur les élections de 1917. Ceux qui formèrent ce cabinet, en 1917, devaient savoir dans quelles conditions ils étaient appelés à former un gouvernement. Messieurs Crerar, Carvell et Maclean devaient être au courant de ces conditions. Et, cependant, ces messieurs déclarèrent, non à une assemblée du cabinet, mais au peuple canadien, qu'ils entraient dans le Gouvernement simplement pour la durée de la guerre et non pour changer la politique fiscale du pays. J'ai ici le rapport d'un discours prononcé par un quatrième personnage. Les trois que je viens de nommer savaient que leur mandat expirait à la fin de la guerre et messieurs Crerar, Carvell et Maclean sont sortis du cabinet. Que disait M. Calder pendant la campagne électorale? Parlant en présence de deux de ses collègues dont je viens de mentionner les noms, il disait:

Nous étions prêts, pour le moment, à mettre de côté nos différences d'opinion sur plusieurs de nos problèmes domestiques et locaux. Cela est nécessaire si nous voulons l'union. Imaginez-vous ce qui serait arrivé si M. Crerar avait essayé de s'entendre avec sir Thomas White sur les questions de tarif.

Nous n'aurions jamais eu l'union, s'il avait fallu l'établir sur la question du tarif.

Voilà ce que M. Calder a dit au peuple. C'est pourquoi je me demande comment mon honorable ami (l'honorable sir James Lougheed) peut soutenir que le Gouvernement a un mandat l'autorisant à régler certains problèmes dont le discours du trône fait mention et principalement cette importante question à laquelle il a employé les trois quarts de son discours sur le programme de la session.

Il paraît évident qu'en 1917, le gouvernement unioniste a donné au peuple canadien l'assurance qu'il ne toucherait pas à la question du tarif. Les ministres eux-mêmes se sont prononcés ouvertement à ce sujet et ont déclaré qu'ils n'avaient pas formé ce gouvernement dans le but de régler les questions délicates sur lesquelles ils différaient d'opinion.

L'honorable M. FOWLER: Si l'honorable sénateur le veut bien, j'aimerais à lui poser une question. Comment se fait-il que les trois messieurs dont il a parlé se soient retirés du cabinet à des dates différentes, séparées par des intervalles prolongés, s'ils n'ont été élus que pour une certaine période.